

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2159

13 octobre 2010

SOMMAIRE

Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement	103600	Finacer S.A.	103608
Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement	103603	Florea International S.A.	103608
BMG RM Investments Luxembourg S.à r.l.	103586	Fluens S.à r.l.	103609
Bosting Holding S.à r.l.	103609	FlyBalaton Investment S.A.	103607
Caravel Management	103587	Follia II S.à r.l.	103607
Charlottenburg Capital International Sàrl & Cie SECS	103597	Forgital S.A.	103610
Compagnie Internationale de l'Alzette S.A.	103608	Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	103607
Cordwel Engineering Consultancy S.A. .	103598	Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A.	103607
Cristal Purple S.à r.l.	103599	Frastema S.A.	103610
Custines Holdings S.A.	103601	Frigosysteme S.A.	103611
Dadco Holding (Luxembourg) S.A.	103602	Furet S.A.	103611
Dadco Holding (Luxembourg) S.A.	103602	Geofirewall Participations S.à r.l.	103619
Depuration Management S.A.	103602	Geofirewall S. à r.l.	103612
DH O S.à r.l.	103603	G.I.E. Luxembourg for Business	103611
Directsearch Luxembourg, Sàrl	103604	Global Assurance S.A.	103627
Dome Luxembourg S.A.	103604	H2O Vortex Sàrl	103601
Dome Luxembourg S.A.	103604	H.C. Consultants S.à r.l.	103628
Dover Luxembourg Finance Sàrl	103602	Hitchard S.à r.l.	103628
D.P. Consult S.A.	103601	Huacheng Real Estate S.A.	103627
Dudelange 027 S.A.	103605	Initial Textiles Luxembourg S.à r.l.	103599
Edelweiss Properties S.A.	103606	Itron Luxembourg	103586
ERACLES Investments	103586	Land Breeze II S.à r.l.	103587
Essia Holding S.A.	103606	L.G.S.H. S.à r.l.	103587
Eurogaume Lux S.A.	103606	Mawared International S.A.	103586
Europa-Max Participations S.A.	103606	New Access Luxembourg	103605
Europa-Max Participations S.A.	103606	PCC Invest S.A.	103603
European Value Partners Advisors	103605	ProLogis UK CCXLVII S.à r.l.	103609
EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l.	103605	Rives de l'Alzette 1 S.à r.l.	103630
Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA	103608	S.P.F. Vervalo S.A.	103604
		S.P.F. Wahrheit S.A.	103611
		Swiss Re Funds (Lux) I	103610
		Velize Investments Holding S.A.	103599
		Vittoria Timber	103632

Itron Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR ITRON LUXEMBOURG

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010098692/13.

(100109804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2010.

BMG RM Investments Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.034.621,90.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 146.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2010.

Référence de publication: 2010098908/11.

(100111577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

ERACLES Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.678.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 juillet 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2010099452/13.

(100109002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Mawared International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 126.934.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 23 août 2010 a été informé par Monsieur Akram Abu HAMDAN de sa démission de ses fonctions d'administrateur de la société et a décidé de nommer en remplacement:

- Dr. Moayad SAMMAN administrateur A, Commissioner General of the Development & Investment Projects Fund, Wadi Saqra- Abdalmoneam Alrefaae street - building number 161, Amman 11190, Jordanie.

Son mandat prendra fin ensemble avec les mandats des autres administrateurs, lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 23 août 2010.

Pour MAWARED INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2010117910/17.

(100134513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Caravel Management, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 143.868.

En date du 19 juillet 2010, la société GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l. a, en sa qualité de domiciliataire, dénoncé le contrat de domiciliation conclu avec la société à responsabilité limitée CARAVEL MANAGEMENT, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 143868 jusqu'alors domiciliée au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010100219/15.

(100111381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2010.

L.G.S.H. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 48.721.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour L.G.S.H. S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010103267/12.

(100115176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Land Breeze II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 148.836.

In the year two thousand ten, on the thirteenth day of August.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

Fullbloom Investment Corporation, a company incorporated under the laws of the People's Republic of China with registered office at 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, People's Republic of China, with registered number 100000000041765(4-2),

here represented by Mrs. Esbelta DE FREITAS, residing professionally at 20, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated August 13, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

Fullbloom Investment Corporation (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of Land Breeze II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B148.836, incorporated by a deed enacted on October 9, 2009, by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 13, 2009 under number 2226, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 27, 2009 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, on January 22, 2010 under number 138, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on October 29, 2009 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, on January 23, 2010 under number 144, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on November 16, 2009 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said

Mémorial C, on December 28, 2009 under number 2519, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on December 30, 2009 by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, on March 13, 2010 under number 547, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on December 31, 2009 by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, on April 7, 2010 under number 721 and, whose articles of incorporation have been amended by a deed enacted on March 10, 2010 by Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the said Mémorial C, on April 30, 2010 under number 906.

Agenda

1.- Setting up of one class of mandatory redeemable preferred units as follows: the mandatory redeemable preferred E units, in order for the corporate capital of the Company to be represented by six (6) classes of units;

2.- Amendment to article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the setting up of one additional new class of mandatory redeemable preferred units of the Company (mandatory redeemable preferred E units);

3.- Increase of the corporate capital of the Company by a total amount of USD 19,334,944.- (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,390,189,130.- (one billion three hundred ninety million one hundred eighty-nine thousand one hundred thirty US Dollars), represented by the existing 1,016,801,167 (one billion sixteen million eight hundred one thousand one hundred sixty-seven) ordinary units, 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units, 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units and 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units, to the amount of USD 1,409,524,074.- (one billion four hundred nine million five hundred twenty-four thousand seventy-four US Dollars) by the issue of 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) ordinary units and 14,913,958 (fourteen million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty-eight) mandatory redeemable preferred E units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, subject to payment in kind of an amount of USD 19,334,944. (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars);

4.- Subscription to all the additional newly issued units by the Sole Unitholder, and payment by contribution in kind;

5.- Amendment to article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the aforementioned corporate capital increase; and

6.- Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution:

The Sole Unitholder decides to set up one additional class of units as follows: the mandatory redeemable preferred E units. The rights and obligations attached to this class of units will be defined in the way as set forth in the newly amended article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolution, the Sole Unitholder decides to restate and amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

“ Art. 5. Capital – Units.

5.1 The Corporation’s corporate capital is set at USD 1,390,189,130.- (one billion three hundred ninety million one hundred eighty-nine thousand one hundred thirty US Dollars), represented by six (6) classes of units as follows: 1,016,801,167 (one billion sixteen million eight hundred one thousand one hundred sixty-seven) ordinary units, (hereinafter the “Ordinary Units”), 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units, 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units, 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable preferred D units and 0 (zero) mandatory redeemable preferred E units (hereinafter the latter five classes shall be referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Units” and together with the Ordinary Units shall be referred to as the “units” unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.

5.2 All units are fully paid up.

5.3 All Mandatory Redeemable Preferred Units are issued in the form of redeemable units within the meaning of Article 49-8 of the amended law on commercial companies on August 10, 1915 (hereafter referred as to the “Law”). Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law (including, without limitation, the fact that the redemption of Mandatory Redeemable Preferred Units can only be made by the means of sums available for distribution pursuant to Article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with funds received by the

Corporation as an issue premium) or proceeds of a new issue made for the redemption purpose), and subject to the provisions of these articles of incorporation, Mandatory Redeemable Preferred Units will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

(i) in any circumstances whatsoever, the Corporation shall redeem all Mandatory Redeemable Preferred Units then issued upon expiry of a nine (9) years period from the date on which the relevant Mandatory Redeemable Preferred Units are issued (the “Final Mandatory Redemption Date”);

(ii) notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the Corporation either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the Mandatory Redeemable Preferred Units, is entitled to redeem some or all of the Mandatory Redeemable Preferred Units then in issue on either one or several occasions at any time before the Final Mandatory Redemption Date;

(iii) except as provided otherwise by a written agreement which may be entered into between the Corporation and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Units, the redemption price of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be equal to (i) if paid in cash: the par value of the Mandatory Redeemable Preferred Units plus any accrued but unpaid dividend, plus (as the case may be) any outstanding such units premium in connection with the outstanding Mandatory Redeemable Preferred Units; such units premiums having been credited to special reserve accounts of the Corporation to that effect or

(ii) if paid in kind: the value of the asset financed by the Mandatory Redeemable Preferred Units and used for payment of the redemption price. Moreover, for the avoidance of any doubt, any dividend declared but unpaid in respect of the Mandatory Redeemable Preferred Units will be paid prior to any redemption; and

(iv) Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Corporation and the holders of Mandatory Redeemable Preferred Units at least twenty (20) days prior to the redemption date, a written notice shall be sent by the Corporation by registered mail to each holder of Mandatory Redeemable Preferred Units, at his address last shown in the register of unitholders, notifying such holder of the class and the number of Mandatory Redeemable Preferred Units to be redeemed, specifying the redemption date and the redemption price. The redemption price of such Mandatory Redeemable Preferred Units shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof to the bank account provided to the Corporation by such holder before the redemption date.

Redeemed Mandatory Redeemable Preferred Units will be cancelled forthwith after redemption.

5.4 Notwithstanding the provisions of articles 49-8 of the Law and article 5.3 of these articles of incorporation, the Corporation either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the mandatory redeemable preferred C units is entitled to redeem all (but not some) of the mandatory redeemable preferred C units then in issue at any time before the Final Mandatory Redemption Date at a redemption price equal to any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds) obtained by the Corporation from the investment made out the proceeds of the mandatory redeemable preferred C units (the “Class C Investment”), minus any costs directly related to the Class C Investment. The same applies in case of redemption of the mandatory redeemable preferred C units at the Final Mandatory Redemption Date. For the avoidance of doubt, in case of redemption of some (but not all) of the mandatory redeemable preferred C units, the provisions of article 5.3 of these articles of incorporation shall apply. Subject to articles 5.7 and 5.8 below, the holders of mandatory redeemable preferred C units will only be entitled to a payment right in respect of any dividends or other distribution or capital repayment to the extent that the funds/assets to be distributed derived from the Class C Investment. Holders of the mandatory redeemable preferred C units are not entitled to distribution rights in case they derive from investments made by the Corporation other than the Class C Investment.

5.5 Notwithstanding the provisions of articles 49-8 of the Law and article 5.3 of these articles of incorporation, the Corporation either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the mandatory redeemable preferred D units is entitled to redeem all (but not some) of the mandatory redeemable preferred D units then in issue at any time before the Final Mandatory Redemption Date at a redemption price equal to any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds) obtained by the Corporation from the investment made out the proceeds of the mandatory redeemable preferred D units (the “Class D Investment”), minus any costs directly related to the Class D Investment. The same applies in case of redemption of the mandatory redeemable preferred D units at the Final Mandatory Redemption Date. For the avoidance of doubt, in case of redemption of some (but not all) of the mandatory redeemable preferred D units, the provisions of article 5.3 of these articles of incorporation shall apply. Subject to articles 5.7 and 5.8 below, the holders of mandatory redeemable preferred D units will only be entitled to a payment right in respect of any dividends or other distribution or capital repayment to the extent that the funds/assets to be distributed derived from the Class D Investment. Holders of the mandatory redeemable preferred D units are not entitled to distribution rights in case they derive from investments made by the Corporation other than the Class D Investment.

5.6 Notwithstanding the provisions of articles 49-8 of the Law and article 5.3 of these articles of incorporation, the Corporation either at the full and entire discretion of its board of managers or upon written request of the holders of the mandatory redeemable preferred E units is entitled to redeem all (but not some) of the mandatory redeemable preferred E units then in issue at any time before the Final Mandatory Redemption Date at a redemption price equal to

any proceed and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds) obtained by the Corporation from the investment made out the proceed of the mandatory redeemable preferred E units (the "Class E Investment"), minus any costs directly related to the Class E Investment. The same applies in case of redemption of the mandatory redeemable preferred E units at the Final Mandatory Redemption Date. For the avoidance of doubt, in case of redemption of some (but not all) of the mandatory redeemable preferred E units, the provisions of article 5.3 of these articles of incorporation shall apply. Subject to articles 5.7 and 5.8 below, the holders of mandatory redeemable preferred E units will only be entitled to a payment right in respect of any dividends or other distribution or capital repayment to the extent that the funds/assets to be distributed derived from the Class E Investment. Holders of the mandatory redeemable preferred E units are not entitled to distribution rights in case they derive from investments made by the Corporation other than the Class E Investment.

5.7 Holders of mandatory redeemable preferred class A units will be entitled to a priority payment right in respect of any dividends that become payable, at a rate of 4.559% per annum of the nominal amount of the capital paid up or credited as paid up thereon. Any such payment right shall accrue daily and be calculated assuming a 365 days year from the date of issuance until the redemption date. Dividends accruing on the mandatory redeemable preferred class A units shall be due; and payable thereon on the last day of March, June, September and December (a "Payment Date"), provided that if such date is not a day on which commercial banks are open for banking business in Luxembourg, China or the United States (the "Banking Day") the relevant payments shall be made on the immediately preceding Banking Day. Payments shall be made to the holders of mandatory redeemable preferred class A units on the register of members of the Corporation on the relevant Payment Date and the first payment shall be calculated on a pro rata basis in respect of the period from the date of issue of the mandatory redeemable preferred class A units to the date the relevant payment is due (both dates inclusive). Subject to articles 5.4, 5.5 and 5.6 above, holders of mandatory redeemable preferred class A units will also be entitled to a priority payment right in respect of any other distribution or capital repayment that becomes payable thereon. Except otherwise provided herein, any payment obligation of the Corporation due to holders of mandatory redeemable preferred class A units will rank senior to any other payment due by the Corporation to any holder of other units issued by the Corporation (regardless of the class to which these units belong).

5.8 Holders of mandatory redeemable preferred class B units will be entitled, subject to and after any priority payment due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units, to a priority payment right in respect of any dividends that become payable, at a rate of 10% per annum of the nominal amount of the capital paid up or credited as paid up thereon. Any such payment right shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year from the date of issuance until the redemption date. Dividends accruing on the mandatory redeemable preferred class B units shall be due and payable thereon on the last day of each Payment Date provided that if such date is not a Banking Day the relevant payments shall be made on the immediately preceding Banking Day. Payments shall be made to holders of mandatory redeemable preferred class B units on the register of members of the Corporation on the relevant Payment Date and the first payment shall be calculated on a pro rata basis in respect of the period from the date of issue of the mandatory redeemable preferred class B units to the date the relevant payment is due (both dates inclusive). Subject to articles 5.4, 5.5 and 5.6 above, holders of mandatory redeemable preferred class B units will also be entitled, subject to and after any priority payment due to the holders of mandatory redeemable preferred class A units, to a priority payment right in respect of any other distribution or capital repayment that becomes payable thereon. Any payment obligation of the Corporation due to holders of mandatory redeemable preferred class B units will rank behind any payment obligations to the holders of mandatory redeemable preferred class A units.

5.9 Any payment obligation of the Corporation due in accordance with article 5.4 of these articles of incorporation to the holders of mandatory redeemable preferred C units will rank senior to any payment obligation due to the holders of mandatory redeemable preferred A units and mandatory redeemable preferred B units.

5.10 Any payment obligation of the Corporation due in accordance with article 5.5 of these articles of incorporation to the holders of mandatory redeemable preferred D units will rank senior to any payment obligation due to the holders of mandatory redeemable preferred A units and mandatory redeemable preferred B units.

5.11 Any payment obligation of the Corporation due in accordance with article 5.6 of these articles of incorporation to the holders of mandatory redeemable preferred E units will rank senior to any payment obligation due to the holders of mandatory redeemable preferred A units and mandatory redeemable preferred B units.

5.12 In any circumstances whatsoever, dividends accrued on all the Mandatory Redeemable Preferred Units shall be cumulative from the date of issue, whether or not funds of the Corporation are permitted to be distributed, under the Law or any the provisions of these articles of incorporation, on any relevant Payment Date; provided, for the avoidance of doubt, that at no time shall any accumulated dividend amount be paid thereon in excess of the amount permitted under the provisions of the Law relating to limitations on the amount of dividends that can be paid on any class of parts."

Third resolution:

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 19,334,944.- (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 1,390,189,130.- (one billion three hundred ninety million one hundred eighty-nine thousand one hundred thirty US Dollars) to the amount of USD 1,409,524,074.- (one billion four hundred nine million five hundred twenty-four thousand seventy-four US Dollars), by the issue of 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred

eighty-six) ordinary units and 14,913,958.- (fourteen million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty-eight) mandatory redeemable preferred E units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to be subscribed for on payment of an amount of USD 19,334,944 (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars), the whole amount to be fully paid up through the contribution in kind.

Fourth resolution: Contributor's intervention - Subscription - Payment:

Thereupon intervened Mrs. Esbelta DE FREITAS, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) ordinary units and 14,913,958. (fourteen million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty-eight) mandatory redeemable preferred E units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each and that they are paid up with the amount of USD 19,334,944 (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars), by the contribution in kind.

Description of the contribution:

The contribution in kind consisting of the full and complete ownership of a claim held by the Sole Unitholder, for an amount of USD 4,420,986.- (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six US Dollars) and a claim held by the Sole Unitholder, for an amount of USD 14,913,958.- (fourteen million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty-eight US Dollars) (hereafter collectively referred to as the "Claim"), this Claim being valued by the board of managers of the Company at the total amount of USD 19,334,944. (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars), on the basis of two valuation reports issued by the Sole Unitholder (hereafter referred to as the "Valuation Reports").

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary by a copy of the Valuation Reports issued by the Sole Unitholder attesting the current value and existence of the Claim, and its ownership.

Effective implementation of the contribution:

The appearing person declared that:

- the Claim can be contributed to the Company;
- there exist no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Claim be transferred to him;
- the contribution of the Claim is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party; and
- the Claim currently consists of USD 19,334,944.- (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars).

Board of Managers' intervention:

Thereupon intervened Mrs. Esbelta DE FREITAS, duly appointed special attorney of the Company, presenting extracts of the minutes of the board of managers having approved the valuation described above.

In consideration for this contribution, the Company will issue 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) ordinary units and 14,913,958 (fourteen million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty-eight) mandatory redeemable preferred E units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, to the Sole Unitholder.

Thereupon, the Sole Unitholder resolves to accept the said subscription and payment and the Company will issue 4,420,986 (four million four hundred twenty thousand nine hundred eighty-six) fully paid-up ordinary units and 14,913,958 (fourteen million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty-eight) fully paid-up mandatory redeemable preferred E units, with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each to the Sole Unitholder.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation which can be read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at USD 1,409,524,074. (one billion four hundred nine million five hundred twenty-four thousand seventy-four US Dollars), represented by six (6) classes of units as follows: 1,021,222,153 (one billion twenty-one million two hundred twenty-two thousand one hundred fifty-three) ordinary units, (hereinafter the "Ordinary Units"), 41,000,000 (forty-one million) mandatory redeemable preferred A units and 321,173,070 (three hundred and twenty-one million one hundred and seventy-three thousand and seventy) mandatory redeemable preferred B units, 8,688,710 (eight million six hundred eighty-eight thousand seven hundred ten) mandatory redeemable preferred C units, 2,526,183 (two million five hundred twenty-six thousand one hundred eighty-three) mandatory redeemable

preferred D units and 14,913,958 (fourteen million nine hundred thirteen thousand nine hundred fifty-eight) mandatory redeemable preferred E units (hereinafter the latter five classes shall be referred to as the “Mandatory Redeemable Preferred Units” and together with the Ordinary Units shall be referred to as the “units” unless otherwise expressly provided herein), having a par value of USD 1.-(one US Dollar) each. The respective rights and obligations attached to each class of units are set forth below. All units will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 5,430.- (five thousand four hundred thirty euro).

Fur the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of the increase of the capital of USD 19,334,944. (nineteen million three hundred thirty-four thousand nine hundred forty-four US Dollars) is evaluated at EUR 15.100.955,89 (fifteen million hundred thousand nine hundred fifty-five euros eighty-nine cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further request for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Fullbloom Investment Corporation, une société constituée et organisée sous les lois de la République populaire de Chine ayant son siège social à 1710-B New Poly Plaza, No. 1 North Chaoyangmen Street, Dongcheng District, Beijing, 100010, Chine, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de la République populaire de Chine sous le numéro 10000000041765(4-2),

ici représentée par Mme Esbelta DE FREITAS, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 13 août 2010.

La procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Fullbloom Investment Corporation (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associée de Land Breeze II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée «la Société»), constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B148.836, constituée suivant un acte du 9 octobre 2009, par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 novembre 2009 numéro 2226, ces statuts ont été modifiés par un acte du 27 octobre 2009 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, le 22 janvier 2010 numéro 138, ces statuts ont été modifiés par un acte du 29 octobre 2009 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, du 23 janvier 2010 numéro 144, ces statuts ont été modifiés par un acte du 16 novembre 2009 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, le 28 décembre 2009 numéro 2519, ces statuts ont été modifiés par un acte du 30 décembre 2009 par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 13 mars 2010 numéro 547, ces statuts ont été modifiés par un acte du 31 décembre 2009 par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, le 7 avril 2010 numéro 721, et ces statuts ont été modifiés par un acte du 10 mars 2010 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au dit Mémorial C, le 30 avril 2010 numéro 906.

Ordre du jour:

1.- Création d'une catégorie de parts privilégiées obligatoirement rachetables comme suit: les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E, afin que le capital social de la Société soit représenté par six (6) catégories de parts sociales;

2.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la création d'une nouvelle catégorie supplémentaire de parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société (les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E);

3.- Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.390.189.130,- (un milliard trois cent quatre-vingt-dix millions cent quatre-vingt-neuf mille cent trente dollars américains) représenté par les 1.016.801.167 (un milliard seize million huit cent un mille cent soixante-sept) parts sociales ordinaires existantes, 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A, 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, 8.688.710 (huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, et 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, à un montant de USD 1.409.524.074, (un milliard quatre cent neuf millions cinq cent vingt-quatre mille soixante-quatorze dollars américains) par l'émission de 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt six) parts sociales ordinaires, et 14.913.958 (quatorze millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, moyennant paiement d'un montant de USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains);

4.- Souscription et libération de toutes les parts supplémentaires nouvellement émises par l'Associé Unique par l'apport en nature d'une créance;

5.- Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée;

6.- Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de créer une (1) catégorie additionnelle de parts sociales comme suit: les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E. Les obligations et les droits de chaque catégorie de parts sociales seront déterminés dans le nouvel article 5, tel que modifié aux fins des présentes, des statuts de la Société.

Deuxième résolution:

En conséquence de la déclaration et de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de refonder l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à USD 1.390.189.130, (un milliard trois cent quatre-vingt-dix millions cent quatre-vingt-neuf mille cent trente dollars américains) représenté par six (6) catégories de parts comme suit: 1.016.801.167 (un milliard seize millions huit cent un mille cent soixante-sept) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), 41.000.000 (quarante et un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A, 321.173.070 (trois cent vingt et un millions cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, 8.688.710 (huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D et 0 (zéro) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après toutes les cinq collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables" et toutes collectivement désignées les "parts" sauf s'il est indiqué expressément autrement), ayant toutes une valeur nominale de USD 1,-(un dollar) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.

5.2 Toutes les parts sont entièrement libérées.

5.3 Toutes Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises sous la forme de parts rachetables au sens de l'Article 49-8 de la Loi. Sans préjudice des conditions requises à l'Article 49-8 de la Loi (en ce compris, notamment, le fait que le rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables peut uniquement être effectué au moyen de sommes disponibles à la distribution conformément à l'Article 72-1 de la Loi (fonds distribuables, y compris toute réserve extraordinaire constituée par des fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou bénéfiques issus d'une nouvelle émission à laquelle il est procédé à des fins de rachat), et sous réserve des dispositions des présents statuts, les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront rachetées conformément aux conditions et modalités suivantes:

(i) en toutes circonstances, la Société rachètera toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables alors émises à l'expiration d'un délai de neuf (9) ans à compter de la date à laquelle les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sont émises (la "Date Finale de Rachat Obligatoire");

(ii) nonobstant la Date Finale de Rachat Obligatoire, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, à racheter, en une ou plusieurs fois, certaines ou toutes les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire;

(iii) sauf s'il en est autrement convenu par un accord écrit conclu entre la Société et les porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, le prix de rachat des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera égal à (i) si le paiement est effectué en numéraire: la valeur nominale des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables majorée de tout dividende dû mais non payé et, le cas échéant, de toute prime d'émission y afférente non encore repayée; de telles primes d'émission ayant été affectées à des comptes de réserve de prime d'émission de la Société à cet effet ou (ii) si le paiement est effectué en nature: la valeur des actifs financés par les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables et utilisés pour le paiement du prix de rachat.

De plus, afin d'éviter tout doute, tout dividende déclaré mais non payé eu égard aux Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sera payé avant tout rachat; et

(iv) sauf s'il en est autrement convenu, par un accord écrit conclu entre la Société et les porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, vingt (20) jours au moins avant la date du rachat, un avis écrit sera expédié par la Société par lettre recommandée à chacun des porteurs de Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à sa dernière adresse indiquée au registre des associés, indiquant à ce porteur la classe et le nombre Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables à être ainsi rachetées, et spécifiant la date de rachat et le prix de rachat. Le prix de rachat de ces Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables sera payable à l'ordre de la personne dont le nom figure au registre des associés comme étant propriétaire des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, sur le compte bancaire communiqué à la Société par ce porteur avant la date de rachat.

Les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront annulées immédiatement à l'issue de leur rachat.

5.4 Nonobstant les dispositions des articles 49-8 de la Loi et 5.3 des présents statuts, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, à racheter toutes (à l'exclusion de certaines parts uniquement) les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C alors émises à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire à un prix de rachat égal à tout montant et revenu (comprenant, sans limitation, dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, montant de vente) résultant au profit de la Société de l'investissement réalisé à partir des fonds générés par les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (l'«Investissement de Catégorie C»), moins tous les coûts directement liés à l'Investissement de Catégorie C. La même règle s'applique en cas de rachat des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C à la Date Finale de Rachat Obligatoire. Afin d'éviter tout doute, en cas de rachat de certaines (à l'exclusion de toutes les parts) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, les dispositions de l'article 5.3 des présents statuts s'appliqueront.

Sous réserve des articles 5.7 et 5.8 ci-dessous, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C auront seulement droit au paiement de tous les dividendes ou tout autre distribution ou remboursement en capital dans la mesure où les fonds/capitaux à distribuer proviennent de l'Investissement de Catégorie C. Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C n'ont pas droit aux distributions au cas où lesdits fonds/capitaux proviendraient d'investissements réalisés par la Société autre que l'Investissement de Catégorie C.

5.5 Nonobstant les dispositions de l'article 49-8 de la Loi et de l'article 5.3 des présents statuts, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, à racheter toutes (à l'exclusion de certaines parts uniquement) les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D alors émises à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire à un prix de rachat égal à tout montant et revenu (comprenant, sans limitation, dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, montant de vente) résultant au profit de la Société de l'investissement réalisé à partir des fonds générés par les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (l'«Investissement de Catégorie D»), moins tous les coûts directement liés à l'Investissement de Catégorie D. La même règle s'applique en cas de rachat des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D à la Date Finale de Rachat Obligatoire. Afin d'éviter tout doute, en cas de rachat de certaines (à l'exclusion de toutes les parts) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D, les dispositions de l'article 5.3 des présents statuts s'appliqueront.

Sous réserve des articles 5.7 et 5.8 ci-dessous, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D auront seulement droit au paiement de tous les dividendes ou tout autre distribution ou remboursement en capital dans la mesure où les fonds/capitaux à distribuer proviendraient de l'Investissement de Catégorie D. Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D n'ont pas droit aux distributions au cas où lesdits fonds/capitaux proviendraient d'investissements réalisés par la Société autre que l'Investissement de Catégorie D.

5.6 Nonobstant les dispositions de l'article 49-8 de la Loi et de l'article 5.3 des présents statuts, la Société est autorisée, soit à la discrétion pleine et entière de son conseil de gérance soit à la demande écrite des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E, à racheter toutes (à l'exclusion de certaines parts uniquement) les parts

privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E alors émises à tout moment avant la Date Finale de Rachat Obligatoire à un prix de rachat égal à tout montant et revenu (comprenant, sans limitation, dividendes, plus-values, bénéfices de liquidation, montant de vente) résultant au profit de la Société de l'investissement réalisé à partir des fonds générés par les parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (l'«Investissement de Catégorie E»), moins tous les coûts directement liés à l'Investissement de Catégorie E. La même règle s'applique en cas de rachat des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E à la Date Finale de Rachat Obligatoire. Afin d'éviter tout doute, en cas de rachat de certaines (à l'exclusion de toutes les parts) de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E, les dispositions de l'article 5.3 des présents statuts s'appliqueront. Sous réserve des articles 5.7 et 5.8 ci-dessous, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E auront seulement droit au paiement de tous les dividendes ou tout autre distribution ou remboursement en capital dans la mesure où les fonds/capitaux à distribuer proviennent de l'Investissement de Catégorie E. Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E n'ont pas droit aux distributions au cas où lesdits fonds/capitaux proviendraient d'investissements réalisés par la Société autre que l'Investissement de Catégorie E.

5.7 Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A bénéficieront en priorité d'un droit de paiement eu égard à tous dividendes qui deviendraient exigibles, à un taux de 4.5596% par an du montant nominal du capital libéré ou crédité comme ayant été libéré. De tels droits de paiement seront échus quotidiennement et calculés sur base d'une année de 365 jours à compter de la date d'émission jusqu'à la date de rachat. Tous les dividendes échus au titre des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A seront dus et exigibles au titre desdites parts le dernier jour du mois de mars, juin, septembre et décembre (un «Jour de Paiement») sous réserve que si cette date n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, en Chine ou aux Etats-Unis (le «Jour Ouvrable»), lesdits paiements seront effectués le Jour Ouvrable immédiatement précédent. Lesdits paiements seront effectués en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A tels qu'inscrits au registre des associés de la Société au Jour de Paiement concerné, et le premier paiement sera calculé pro rata temporis par référence à la période débutant à la date d'émission des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et s'achevant à la date à laquelle le paiement concerné est dû (ces dates étant comprises dans ce délai). Sous réserve des articles 5.4, 5.5 et 5.6 ci-dessus, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A bénéficieront également d'un droit de paiement prioritaire eu égard à toute autre distribution ou remboursement du capital qui devient payable au titre de ces parts. Sauf disposition contraire des présentes, toute obligation de paiement mise à la charge de la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A sera prioritaire eu égard à tout autre paiement dû par la Société au titre des autres parts émises par la Société (et ce quelque soit la catégorie à laquelle les parts concernées appartiennent).

5.8 Les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B bénéficieront, sans préjudice et après que le paiement prioritaire auquel les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A ait été acquitté, d'un droit de paiement prioritaire eu égard à tous dividendes qui deviendraient exigibles, à un taux de 10% par an du montant nominal du capital libéré ou crédité comme ayant été libéré. De tels droits de paiement seront échus quotidiennement et calculés sur base d'une année de 365 jours à compter de la date d'émission jusqu'à la date de rachat. Tous les dividendes échus au titre des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B seront dus et exigibles et payables au titre desdites parts le dernier jour du Jour de Paiement sous réserve que si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, lesdits paiements seront effectués le Jour Ouvrable immédiatement précédent. Lesdits paiements seront effectués en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B tels qu'inscrits au registre des associés de la Société au Jour de Paiement concerné, et le premier paiement sera calculé pro rata temporis par référence à la période débutant à la date d'émission des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et s'achevant à la date à laquelle le paiement concerné est dû (ces dates étant comprises dans ce délai). Sous réserve des articles 5.4, 5.5 et 5.6 ci-dessus, les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B bénéficieront également, sans préjudice et après que le paiement prioritaire auquel les porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A ait été acquitté, d'un droit de paiement prioritaire, eu égard à toute autre distribution ou remboursement du capital qui devient payable au titre de ces parts. Sauf disposition contraire des présentes, toute obligation de paiement mise à la charge de la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B sera acquittée dès que les paiements dus par la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A auront été effectués.

5.9 Toute obligation de paiement mise à la charge de la Société, conformément à l'article 5.4 des présents statuts, aux porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C sera acquittée dès que les paiements dus par la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B auront été effectués.

5.10 Toute obligation de paiement mise à la charge de la Société conformément à l'article 5.5 des présents statuts aux porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D sera acquittée dès que les paiements dus par la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B auront été effectués.

5.11 Toute obligation de paiement mise à la charge de la Société conformément à l'article 5.5 des présents statuts aux porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E sera acquittée dès que les paiements dus par la Société en faveur des porteurs de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A et de parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B auront été effectués.

5.12 En toutes circonstances, les dividendes échus au titre des Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables seront cumulés à compter de la date d'émission, et ce que la Société soit autorisée ou non à distribuer les fonds, en vertu de la Loi ou de toute autre disposition des statuts de la Société, au Jour de Paiement concerné; sous réserve, et ce afin d'éviter tout doute, qu'à aucun moment le montant cumulé de ces dividendes à payer ne dépasse le montant tel qu'autorisé par les dispositions de la Loi relative aux restrictions applicables au montant des dividendes pouvant être payés au titre de toute catégorie de parts.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 1.390.189.130,- (un milliard trois cent quatre-vingt-dix millions cent quatre-vingt-neuf mille cent trente dollars américains) à un montant de USD 1.409.524.074,- (un milliard quatre cent neuf millions cinq cent vingt-quatre mille soixante-quatorze dollars américains), par l'émission de 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, et 14.913.958 (quatorze million neuf cent treize mille neuf cent cinquante huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, à souscrire en contrepartie du paiement d'un montant de USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains), le tout à être entièrement libéré par un apport en nature.

Quatrième résolution: Intervention de l'apporteur Souscription - Libération

Est ensuite intervenue Mme Esbelta DE FREITAS, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, et 14.913.958 (quatorze millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune et de les libérer à hauteur d'un montant de USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains) par l'apport en nature.

Description de l'apport:

L'apport en nature consiste en la pleine et entière propriété d'une créance détenue par l'Associé Unique, pour un montant USD 4.420.986 (quatre millions quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six dollars américains) et une créance détenue par l'Associé Unique, pour un montant de USD 14.913.958 (quatorze millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante-huit dollars américains) (ci-après dénommée collectivement comme «la Créance»), cette Créance étant évaluée par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains) sur la base des deux rapports d'évaluation émis par l'Associé Unique (ci-après dénommée «les Rapports d'Evaluation»).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance ont été données au notaire instrumentant par une copie des Rapports d'Evaluation émis par l'Associé Unique, attestant du montant actuel et de l'existence de la Créance, et sa propriété.

Réalisation effective de l'apport:

Le comparant déclare que:

- la Créance peut être transférée à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander le transfert de la Créance;
- le transfert de la Créance est effectif aujourd'hui sans qualification et une convention de cession est déjà signée, preuve en a été donnée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins de formaliser le transfert et de le rendre effectif en tous lieux et vis-à-vis de tous tiers; et
- la Créance consiste aujourd'hui à USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains).

Intervention du conseil de gérance:

Est alors intervenue Mme Esbelta DE FREITAS, en sa qualité de mandataire spécial de la Société, présentant des extraits du procès-verbal du conseil de gérance de celle-ci approuvant l'évaluation décrite ci-dessus.

En contrepartie de cet apport, la Société émettra 4.420.986 (quatre million quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires, et 14.913.958 (quatorze millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune à l'Associé Unique.

L'Associé Unique accepte alors ladite souscription et libération et émet et alloue 4.420.986 (quatre million quatre cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-six) parts sociales ordinaires entièrement payées, et 14.913.958 (quatorze millions neuf

cent treize mille neuf cent cinquante-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E entièrement payées, d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, à l'Associé Unique.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été pleinement accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui peut être lu comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 1.409.524.074,- (un milliard quatre cent neuf millions cinq cent vingt-quatre mille soixante-quatorze dollars américains) représenté par six (6) catégories de parts comme suit: 1.021.222.153 (un milliard vingt et un millions deux cent vingt-deux mille cent cinquante-trois) parts ordinaires (ci-après désignées les "Parts Ordinaires"), 41.000.000 (quarante-et-un millions) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A, 321.173.070 (trois cent vingt-et-un millions cent soixante-treize mille soixante-dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B, 8.688.710 (huit millions six cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C, 2.526.183 (deux millions cinq cent vingt-six mille cent quatre-vingt-trois) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D et 14.913.958 (quatorze millions neuf cent treize mille neuf cent cinquante-huit) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après toutes les cinq collectivement désignées les "Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables» ci-après toutes collectivement désignées les "parts" sauf s'il est indiqué expressément autrement), ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les parts sont émises sous forme nominatives et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital ont été estimés à environ EUR 5.430,- (cinq mille quatre cent trente euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de l'augmentation du capital de USD 19.334.944,- (dix-neuf millions trois cent trente-quatre mille neuf cent quarante-quatre dollars américains) est évalué à la somme de EUR 15.100.955,89 (quinze millions cent mille neuf cent cinquante-cinq euros quatre-vingt-neuf cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la réunion s'achève.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par ses prénoms, noms, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire, le présent acte en original.

Signé: DE FREITAS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 août 2010. REM 2010 / 1122. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117483/587.

(100133568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Charlottenburg Capital International S.à.r.l. & Cie SECS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 155.192.

*Auszug aus dem privatschriftlich geschlossenen Gesellschaftsvertrag der Gesellschaft vom 27. August 2010 zwischen:
Gesellschafter*

1.) Charlottenburg Capital International GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (GmbH) mit Sitz in Georgsplatz 10, 30159 Hannover, Deutschland und eingetragen im Handelsregister Hannover unter HRB 206061 als Kommanditist der Gesellschaft (l'associé commanditaire), und

2.) Charlottenburg Capital International S.à.r.l., eine société à responsabilité limitée mit Sitz in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg als Komplementär der Gesellschaft (l'associé commandité), der alsbald im Handelsregister Luxembourg (Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg) eingetragen wird.

Name

Der Name der Gesellschaft ist Charlottenburg Capital International S.à.r.l. & Cie SECS.

Gesellschaftszweck

Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligung an einer stillen Gesellschaft, die Verwaltung ihrer Vermögensgegenstände durch den Komplementär, der Eintritt in Transaktionsdokumente und die Ausgabe von Wertpapieren, um die an die stille Gesellschaft geleistet Einlage zu refinanzieren und alle sonstigen Aktivitäten, welche der Komplementär zur Verwirklichung und Förderung dieses Zweckes für notwendig erachtet.

Gesellschaftssitz

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 6, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.

Geschäftsjahr

Das erste Geschäftsjahr beginnt am 27. August 2010 und endet am 31. Dezember 2010. Alle sonstigen Geschäftsjahre laufen vom 1. Januar bis 31. Dezember jeden Jahres.

Geschäftsführung

Die Geschäfte der Gesellschaft werden allein von dem Komplementär geführt.

Vertretung

Der Komplementär vertritt die Gesellschaft gegenüber Dritten und zeichnet für die Gesellschaft.

Der Komplementär wird wiederum von zwei (2) Geschäftsführern gegenüber Dritten vertreten. Dies gilt nicht, wenn nur ein Geschäftsführer bestellt ist oder eine gesonderte Entscheidung getroffen wurde, durch welche die Zeichnungs- oder Vertretungsbefugnis durch Entscheidung des/der Geschäftsführer(s) an andere Personen delegiert wurde.

Kapital

Das Gesellschaftskapital beträgt eintausend Euro (EUR 1.000) bestehend aus zehntausend (10.000) Anteilen mit einem Nominalwert von jeweils 10 Euro Cent (EUR 0,10), von denen der Komplementär jeweils einen (1) Anteil und der Kommanditist neuntausend neunhundert neunundneunzig (9.999) Anteile in bar gezeichnet haben.

Haftung der Gesellschafter

Der Komplementär haftet den Gläubigern gegenüber persönlich und gesamtschuldnerisch mit seinem ganzen Vermögen für die Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der Kommanditist haftet den Gläubigern gegenüber in Höhe seiner Einlage.

Dauer

Die Gesellschaft ist ab dem 27. August 2010 auf unbestimmte Dauer gegründet.

27. August 2010.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Im Namen der Charlottenburg Capital International GmbH / Im Namen der Charlottenburg Capital International S.à r.l.

Dr. Heinrich Hahn / Ganash Lokanathen, Robert Quinn

Geschäftsführer / Geschäftsführer, Geschäftsführer

Référence de publication: 2010117802/50.

(100134327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Cordwel Engineering Consultancy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 62.163.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117811/9.

(100134005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Cristal Purple S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.922.

—
Par résolution signée en date du 24 août 2010, l'associé unique a décidé de nommer Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010117812/13.

(100134024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Velize Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.414.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue en date du 6 juillet 2010 que:

- la démission de Monsieur Stefan LORETZ de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société a été acceptée.
- la société FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l, ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B80.574 a été nommée aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010118004/20.

(100134326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Initial Textiles Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 100.740.

—
L'an deux mil dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

la société Initial Textiles NV, établie et ayant son siège social au 292, De Konincklaan à B-2320 Hoogstragen, immatriculée à la Base Centrale de Données pour Entreprises sous le numéro 0403.828.420,

ici représentée par Monsieur Jean-Poi HELSON,

le tout en vertu d'une procuration sous seing privé donné en date du, laquelle procuration restera annexée aux présentes,

la dite partie comparante agissant en sa qualité d'associée unique de la société à responsabilité limitée

Initial Textiles Luxembourg S.à r.l.

établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4 rue Henri M.SCHNADT,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.740,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 avril 2004,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 7 juillet 2004, numéro 697, page 33.426,

dont le capital social s'élève à la somme de EUR 96.250 (quatre-vingt-seize mille deux cents cinquante euros), représenté par 77 (soixante-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.250 (mille deux cent cinquante euros) chacune.

La dite partie comparante, représentée comme ci-avant exposé, en sa qualité d'associée unique, se considérant comme dûment convoquée à cette assemblée générale extraordinaire, et renonçant par ailleurs à toute formalité de convocation, déclarant avoir connaissance de l'ordre du jour, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de son adresse actuelle à sa nouvelle adresse sise à L-8437 STEINFORT, 66 rue de Koerich.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts afin de le mettre en conformité avec la résolution qui précède et décider lui conférer dorénavant la teneur suivante:

Dans la version anglaise:

« **Art 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg"

et dans la version française:

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros (650.-), frais pour lesquels toutes les parties comparantes s'engagent solidairement à l'égard du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute,
Signé: Helson, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 27 juillet 2010. Relation: RED/2010/1016. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 29 juillet 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010118066/50.

(100133014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

Extrait des résolutions du conseil d'administration 14 octobre 2009

Démissionnaire:

Mme Nathalie MORGENTHALER, Administrateur,
représentant l'L.C.G.B.,

11, Rue du Commerce L-1351 Luxembourg,

Née à Luxembourg, le 09.10.1979

Mandat déterminé du 15.10.2008 jusqu'au 14.10.2009

Remplaçant:

Monsieur Robert SCHADECK, Administrateur,
représentant l'L.C.G.B.,

11, Rue du Commerce L-1351 Luxembourg,

Né à Luxembourg, le 26.09.1946

Mandat déterminé du 14.10.2009 jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2010

Luxembourg, le 14 octobre 2009.
Pour Lux-Development S.A.
Gaston SCHWARTZ / Robert de WAHA
Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2010118794/24.

(100134455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Custines Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.339.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Custines Holdings S.A.
Signature

Référence de publication: 2010117813/12.

(100134059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

D.P. Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 156, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 62.455.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 juin 2010

Il ressort du PV de l'assemblée générale tenue au siège de la société en date du 7 juin 2010, que:

1. Les mandats d'administrateurs de Monsieur Abdallah BENJEAA et de Monsieur Jean-Paul MARANGONI sont renouvelés.
2. Monsieur Carlos José DE JESUS DOS REIS MENDES SANTANA, domicilié route du Vin n° 50 à 5447 Schwebsange - Luxembourg accepte le mandat d'administrateur à la place de Madame Sylvia KOHNEN, dont le mandat est terminé.
3. Le mandat de commissaire aux comptes est confié à nouveau à Monsieur Pierre KUYPERS, qui accepte la mission.
4. Le terme des mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes est de cinq ans et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.
5. Monsieur Abdallah BENJEAA assumera la fonction d'administrateur délégué jusqu'à la même date.

Pour extrait sincère et conforme
D.P. CONSULT s.a.

Référence de publication: 2010117814/19.

(100134427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

H2O Vortex Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 1, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 142.655.

Extrait du procès-verbal de décision collective du 25 août 2010 de la société à responsabilité limitée "H2O VORTEX S.à r.l." avec siège social à Luxembourg, 1, rue d'Anvers

L'associé unique nomme Madame Wesna MANGEN, née le 10 mai 1966 à Luxembourg, résidant à 17, Letzebuergerstrooss à L-5741 Filsdorf en tant que gérante technique avec effet immédiat avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle en remplacement de Monsieur Hakan Lars Anders GRÖNLUND.

Monsieur Hakan Lars Anders GRÖNLUND, né le 4 juin 1959 à Limhamn, Malmö (Suède), résidant à 17, Letzebuergerstrooss à L-5741 Filsdorf sera nommé en tant que gérant administratif avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Pour extrait conforme

Pour H2O VORTEX S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010117868/19.

(100134210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117816/10.

(100134492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dadco Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.022.

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117818/11.

(100133986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dadco Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 99.022.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010117819/10.

(100133988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Depuration Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.329.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2010 que:

ATCONSULTING S.à.r.l. ayant son siège à Luxembourg, 41 Avenue Victor Hugo L-1750 a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117822/14.

(100134556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

PCC Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 87.648.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique, en date du 25 août 2010:

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Marc Schintgen en qualité de Président du conseil d'administration;

- l'associé unique accepte la démission de Kitz S.A. (qui a entretemps changé sa forme de société en société à responsabilité limitée) de son poste d'administrateur avec effet immédiat;

- l'associé unique décide de nommer Madame Stéphanie Marion, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2015;

- l'associé unique décide de reconduire les mandats des autres administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117941/19.

(100134530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 10, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 16.123.

—
Extrait des résolutions du conseil d'administration 15 décembre 2009

Démissionnaire:

Monsieur Jean-Claude KNEBELER, Administrateur,

représentant l'Ministère de l'Economie

19-21, bd Royal L-2914 Luxembourg,

Né à Luxembourg, le 16.08.1977

Mandat déterminé du 10.10.2007 jusqu'au 15.12.2009

Remplaçant:

Monsieur Loïc BERTOLI, Administrateur,

représentant l'Ministère de l'Economie

19-21, bd Royal L-2914 Luxembourg,

Né à Besançon en France, le 13.09.1976

Mandat déterminé du 15.12.2009 jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2010

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour Lux-Development S.A.

Gaston SCHWARTZ / Robert de WAHA

Directeur Général / Directeur Général Adjoint

Référence de publication: 2010118795/24.

(100134460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

DH O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.555.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117823/10.

(100134510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Directsearch Luxembourg, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.886.

—
Décision de l'associé unique en date du 11/08/2010

L'associé unique de la société à responsabilité limitée DIRECTSEARCH (Luxembourg) S.à.r.l a pris la résolution suivante;

Le siège social est transféré, avec effet au 01/09/2010, à l'adresse suivante:

L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer

Luxembourg, le 11/08/2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010117826/13.

(100134102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

S.P.F. Vervalo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 145.195.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 27 août 2010

1. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2011 en relation avec les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur François BROUXEL demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,
- Madame Samia RABIA, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Nadi NAJJAR, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration.

2. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, MAYFAIR TRUST S.à.r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2011 en relation avec les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117967/19.

(100134262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dome Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.899.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010117827/12.

(100134448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dome Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.899.

—
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010117828/12.

(100134449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Dudelange 027 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 133.325.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117830/10.

(100134107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

European Value Partners Advisors, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 131.944.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117831/10.

(100134108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

New Access Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 140.681.

FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait de la décision prise lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 août 2010 au siège de la société

Les membres du Conseil d'Administration confirment, à l'unanimité, la fermeture de la succursale luxembourgeoise, inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 140681 et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NEW ACCESS LUXEMBOURG

Succursale de NEW ACCESS SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118197/18.

(100133855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

EuroPRISA Luxembourg Holding Company PF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.415.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117833/10.

(100134057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Edelweiss Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.723.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117834/9.

(100134006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Essia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 72.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010117836/10.

(100134515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Eurogaume Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 109.549.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 01/09/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010117838/13.

(100134391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Europa-Max Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 104.117.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117839/10.

(100134482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Europa-Max Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 104.117.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010117840/10.

(100134483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

FlyBalaton Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 150.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2010.
Référence de publication: 2010117842/10.

(100134049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Follia II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 104, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 130.935.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 1^{er} septembre 2010, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1: L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2: Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Alain UEBERSCHLAG de sa gestion de liquidateur de la société.

3: L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société à responsabilité limitée FOLLIA II S.à r.l. a cessé d'exister à partir d'aujourd'hui.

4: L'assemblée décide que les documents comptables seront déposés et conservés pendant la durée légale de 5 ans à l'adresse suivante:

33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme
Madame Lynn Scholtes
Scrutateur de l'Assemblée

Référence de publication: 2010118818/24.

(100134356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.440.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.
Référence de publication: 2010117843/10.

(100134321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Franklin Templeton Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.440.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.
Référence de publication: 2010117845/10.

(100134331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Compagnie Internationale de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 92.485.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mars 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme COMPAGNIE INTERNATIONALE DE L'ALZETTE avec siège social à L-1118 Luxembourg, 5 rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92 485, tenue en date du 9 mars 2010.

L'assemblée accepte la démission de LEADING PILOT CORPORATION dont le siège est Road Town, BVI- Tortola inscrite sous le n° 430 906 du Registre des Sociétés de Road Town.

L'assemblée nomme la société THANELLO INCORPORATED dont le siège est Road Town, BVI- Tortola inscrite sous le n° 526 564 du Registre des Sociétés de Road Town,

en remplacement de l'administrateur, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016

L'assemblée renouvelle les mandats

-des administrateurs, ULYSS BUSINESS INC. et Régine CAILLAU

-de l'administrateur délégué Régine CAILLAU

et du Commissaire aux Comptes WURTH CONSULTING

leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010118280/26.

(100134202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Fiduciaires Réunies Luxembourgeoises SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.
R.C.S. Luxembourg B 95.911.

—
Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 01/09/2010.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2010117846/13.

(100134392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Finacer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.678.

—
Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117847/9.

(100134329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Florea International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 133.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
Florea International S.A.
Signature

Référence de publication: 2010117850/12.

(100134387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Bosting Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.449.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Bosting Holding S.à r.l. tenues en date du 25 août 2010 que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant A à compter du 01 septembre 2010 pour une durée indéterminée:

Monsieur F.W.J.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, aux Pays-Bas, et ayant pour adresse 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg.

2. Démission du Gérant A suivant à compter du 01 septembre 2010:

Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B9098, et ayant pour adresse 46A, Avenue J.F. Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mutua (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant B

Référence de publication: 2010118038/20.

(100132793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Fluens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 86.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117851/9.

(100134307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

ProLogis UK CCXLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 132.969.

à rayer: Suite à un contrat daté du 23 juin 2010 cinq cent (500) parts sociales détenues

dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis UK Holdings Sarl ont été transférées à ProLogis Realty IV B.V., ayant son siège social à Schiphol Boulevard,115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 1^{er} juillet 2010 cinq cent (500) parts sociales détenues

dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Realty IV B.V ont été transférées à ProLogis European Finance XI Sarl, ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XI Sarl	500 parts
Total	500 parts sociales

Le 22 juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010118832/24.

(100134087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Forgital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117852/10.

(100134051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Frastema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.830.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010117853/12.

(100134151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Swiss Re Funds (Lux) I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 134.254.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 16 août 2010 que Monsieur Mark P. Eliseo, ayant son adresse professionnelle à 55 East 52nd Street, New York 10055, U.S.A., a été nommé en tant qu'administrateur supplémentaire de la Société avec effet au 16 août 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Adrian Spieler;
- M. Robert Ratcliffe;
- M. Markus Schafroth;
- Mme Maya Joshi;
- M. Pascal Zbinden;
- M. Mark P. Eliseo.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010118677/23.

(100135144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Frigosysteme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010117854/13.

(100134502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Furet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 139.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117855/9.

(100134007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

G.I.E. Luxembourg for Business, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg C 83.

Il a été décidé que Madame Yuriko Backes demeurant professionnellement à 5, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg gérant du Groupement d'Intérêt Economique sera remplacée à compter du 1^{er} septembre 2010 par Monsieur Robert Lauer résidant à 42, rue de Dreibern, L-5482 Wormeldange.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24.08.2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010117856/13.

(100134042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

S.P.F. Wahrheit S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 145.196.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par l'actionnaire unique de la société en date du 27 août 2010

1. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2011 en relation avec les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur François BROUXEL demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,
- Madame Samia RABIA, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur,
- Monsieur Nadi NAJJAR, demeurant au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'administration.

2. L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, MAYFAIR TRUST S.à.r.l., société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769, jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2011 en relation avec les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010117968/19.

(100134394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Geofirewall S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 155.203.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Geofirewall Participations S.à.r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg law, having its registered office at L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, incorporated on this day by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

here represented by Maître Anne Lambé, maître en droit, professionally domiciled in L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 29th, 2010,

2) John Dee, Engineer, born March 8th, 1949, in Melbourne (Australia), domiciled in 62 Wilson Street, Cheltenham 3192, Australia,

here represented by Maître Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 29th, 2010.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies (as amended) as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to hold, directly or indirectly, acquire, buy, sell or dispose of, protect, invest in, develop, manage, license or sub-license or otherwise exploit intellectual property rights of any nature or origin whatsoever, including but not limited to patents, trade- and service marks, industrial designs, copyright, know-how, trade-secrets and other industrial and commercial ideas or other intellectual property rights (hereafter "IP").

The Company may also set up, administrate, hold, manage and develop a portfolio consisting of IP.

The Company may further acquire or dispose of participations, affiliations or other interests in other Luxembourg or foreign companies, legal entities or enterprises, as well as manage, administrate, control and develop such participations, affiliations or interests.

The Company may further perform any commercial, financial, technical or other operations and transactions of any nature, including with respect to real estate, which are, directly or indirectly, connected with its purposes or which it deems to be useful to the accomplishment or the development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "GEOFIREWALL S. à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12.500) represented by hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Transfers of shares shall be governed (i) by the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) as well as (ii) by the following provisions:

In the event a shareholder intends to sell all or part of his shares to a third party, he shall notify all the other shareholders of his intention to do so. The notice shall include the number of shares proposed to be sold (the “Shares”), the price for the sale -which shall be in cash- together with an irrevocable offer by a third party, and such offer by said third party shall also include all of the aforementioned elements as well as a statement that the offer is irrevocable for a period of at least 90 days after the date of the notification to the other shareholders. The offer shall in addition include a bank guarantee for the price.

Within a period of 30 days following the notice, each shareholder shall have the right to acquire the Shares at the price set forth in the notice (the “shareholder offer”).

In order to be valid, any such shareholder offer needs to be made for all of the Shares. In the event more than one shareholder makes a shareholder offer, the Shares shall be sold to each of them in proportion to their existing shareholding.

In the event no shareholder has made a shareholder offer:

(i) the Company shall notify all shareholders that none of the shareholders has made an offer, and such notification shall be made promptly after the expiry of the 30 days-period referred to in paragraph 3, but in any event it shall be made no later than 5 days after the expiry of such period, and

(ii) the shareholder, who intends to sell the Shares, shall be authorized to sell the Shares to the third party at the proposed price, provided the third party, prior to the acquisition of the Shares, has acquired for the same proportionate price all other shares that are proposed to be sold by other shareholders; to that effect, each shareholder, other than the one that holds the Shares, shall be entitled to offer all or part of his shares to be acquired, pursuant to the terms of this paragraph, during a thirty day period following the date of the notice by the Company to the shareholders provided under (i).

The acquisitions of the other shares referred to under (ii) shall take place and be completed within 30 days of the offer made by each shareholder. To the extent the third party does not acquire, within such period, the other shares proposed to be sold pursuant to the terms of paragraph (ii), the shareholder who intends to sell the Shares shall not be entitled nor authorized to sell those.

In the event, a shareholder holding more than 50% of the Shares (the “majority shareholder”) intends to sell shares representing more than 50% of the share capital to a third party, the other shareholders shall agree, if requested to do so by the majority shareholder, to sell their shares, in the proportion requested, to such third party, provided such third party offers to acquire them for the same proportionate price than the price that is being offered to the majority shareholder.

The Company, or any of its managers, shall be authorized to register all transfers of shares in the company’s share registry and to proceed to any publications and filings in relation thereto.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of

communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means in expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

Subscription and Payment

1) Geofirewall Participations S.à.r.l., aforementioned, subscribes ninety-nine (99) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

2) John Dee, aforementioned, subscribes one (1) share having a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125).

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12.500) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional Provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1469 Luxembourg-Ville, 67, rue Ermesinde.
2. The shareholders resolve to elect the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - 1) John Dee, aforementioned,
 - 2) Peter van Dongen, Engineer, born February 8th, 1955, in Dongen, Netherlands, domiciled in Nieuwstadspad 5, 8081 AC Elburg, Netherlands,
 - 3) Michelle Saxer, Health Therapist, born April 9th, 1968, in Whittier, California, (USA), domiciled in 1716 S Ogden Street, Denver 80210, USA,
 - 4) Géraldine Schmit, Employee, born November 12th, 1969, in Messancy, professionally domiciled in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,
 - 5) Alan Dundon, Employee, born April 18th, 1966 in Cliath/Dublin, professionally domiciled in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

And, this text having been read out and interpretation thereof having been given to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder has signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Geofirewall Participations S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff, constituée en date de ce jour par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg,

ici représentée par Me Anne Lambé, maître en droit, demeurant à L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juillet 2010,

2) John Dee, Ingénieur, né le 8 mars 1949 à Melbourne (Australia), domicilié à 62 Wilson Street, Cheltenham 3192, Australia,

ici représenté par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juillet 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, d'acquérir, d'acheter, de vendre ou de céder, de protéger, d'investir dans, de développer, de gérer, d'accorder des licences ou sous-licences sur ou d'exploiter autrement des droits de propriété intellectuelle de toute nature et origine quelconque, y compris, sans préjudice d'exhaustivité, des brevets, des marques de fabrique et marques de service, des dessins industriels, des droits d'auteur, du savoir-faire, des secrets de fabrique, et d'autres idées industrielles et commerciales ou d'autres droits de propriété intellectuelle (ci-après "IP").

La Société peut également créer, administrer, détenir, gérer et développer un portefeuille composé d'IP.

La Société peut encore acquérir ou céder des participations, affiliations, ou autres intérêts dans d'autres sociétés, entités juridiques ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, de même qu'elle peut gérer, contrôler et développer ces participations, affiliations ou intérêts.

La Société peut encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, techniques ou autres opérations et transactions généralement quelconques, en ce y compris dans le domaine de l'immobilier, lesquelles sont, directement ou indirectement liées à son objet ou que la Société estime utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "GEOFIREWALL S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire sont offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les transferts de parts sociales sont régis par (i) les dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) ainsi que (ii) par les dispositions suivantes:

Au cas où un associé entend vendre tout ou partie de ses parts sociales à un tiers, il doit notifier son intention de ce faire à tous les autres associés. La notification doit contenir le nombre de parts sociales proposés à la vente (les "Parts"), le prix de vente -qui doit être en espèces- ensemble avec une offre irrévocable émanant d'un tiers, cette offre par ledit tiers devant également inclure tous les éléments mentionnés ci-avant de même qu'une déclaration que l'offre est irrévocable pour une période d'au moins 90 jours après la date de la notification aux autres associés. L'offre doit en plus contenir une garantie bancaire portant sur le prix.

Endéans une période de 30 jours qui suit la notification, chaque associé a le droit d'acquérir les Parts au prix indiqué dans la notification ("offre d'associé").

Pour être valable, chaque offre d'associé doit être faite pour l'intégralité des Parts. Au cas où plus d'un associé fait une offre d'associé, les Parts sont vendues à chacun d'eux en proportion de leur participation existante.

Au cas où aucun associé n'a fait une offre d'associé:

(i) la Société doit aviser tous les associés qu'aucun des associés n'a fait une offre, et cet avis doit être donné rapidement après l'expiration de la période de 30 jours prévue au paragraphe 3, mais en tout cas au plus tard 5 jours après l'expiration de cette période, et

(ii) l'associé, qui a l'intention de vendre les Parts, est autorisé de les vendre au tiers intéressé au prix proposé, à condition que le tiers ait, préalablement à l'acquisition des Parts, acquis, pour, proportionnellement, le même prix, toutes les autres parts sociales qui sont proposées à la vente par d'autres associés; à cet effet, chaque associé, autre que celui qui détient les Parts, est en droit d'offrir tout ou partie de ses parts sociales à l'acquisition, conformément aux termes du présent paragraphe, pendant une période de trente jours suivant la date de la notification par la Société aux associés dont question sous (i).

Les acquisitions des autres parts sociales dont question sous (ii) doivent avoir lieu et être réalisées endéans les 30 jours de l'offre faite par chaque associé. Si le tiers n'acquiert pas, endéans la période en question, les autres parts sociales

proposées à la vente conformément aux termes du paragraphe (ii), l'associé qui a l'intention de vendre les Parts n'est ni en droit ni autorisé de vendre celles-ci.

Au cas où, un associé, détenant plus que 50% des parts sociales ("l'associé majoritaire") entend vendre des parts représentant plus que 50% du capital social à un tiers, les autres associés, doivent, à la demande de l'associé majoritaire, consentir à vendre leurs parts sociales, dans la proportion demandée, à ce tiers, à condition que ce tiers offre de les acquérir, proportionnellement, au même prix que le prix qui a été offert à l'associé majoritaire.

La Société, respectivement chacun de ses gérants, sont autorisés d'enregistrer tous les transferts de parts dans le registre des parts sociales de la Société et de procéder à toutes publications et tous dépôts y relatifs.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé unique - Décisions collectives des Associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée).

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

- 1) Geofirewall Participations S.à.r.l., susmentionnée, souscrit quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 2) John DEE, susmentionné, souscrit une (1) part sociale d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125).

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) au titre du capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-1469 Luxembourg-Ville, 67, rue Ermesinde.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - 1) John Dee, susmentionné,
 - 2) Peter van Dongen, Ingénieur, né le 8 février 1955 à Dongen, domicilié à Nieuwstadspad 5, 8081 AC Elburg, Netherlands,
 - 3) Michelle Saxer, Health Therapist, née le 9 avril 1968 à Whittier, Californie, (USA), domiciliée à 1716 S Ogden Street, Denver 80210, USA,
 - 4) Géraldine Schmit, employée privée, née le 12 novembre 1969 à Messancy, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B Heienhaff,
 - 5) Alan Dundon, employé privé, né le 18 avril 1966 à Cliath/Dublin, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LAMBÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37124. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117859/384.

(100134547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Geofirewall Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 155.201.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Peter van Dongen, Engineer, born February 8th, 1955, in Dongen, Netherlands, domiciled in Nieuwstadspad 5, 8081 AC Elburg, Netherlands,

here represented by Maître Anne Lambé, maître en droit, professionally domiciled in L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 29th, 2010,

2) Michelle Saxer, Health Therapist, born April 9th, 1968, in Whittier, California, (USA), domiciled in 1716 S Ogden Street, Denver 80210, USA,

here represented by Maître Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 29th, 2010,

3) John Dee, Engineer, born March 8th, 1949, in Melbourne (Australia), domiciled in 62 Wilson Street, Cheltenham 3192, Australia,

here represented by Maître Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 29th, 2010,

4) Roxanne Esquibel, Graphic Designer, born January 20th, 1956, in Denver, Colorado, domiciled in 1379 South Clarkson Street, Denver 80210 (Colorado), USA,

here represented by Maître Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given in Denver, on August 8, 2010,

5) Jason Tuzinkewich, Officer in Engineering, born on September 11th, 1975, in Green Bay, Wisconsin, domiciled in 799 Dahlia Street, Denver 80220 (Colorado), USA,

here represented by Maître Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given in Denver, on August 1, 2010,

6) Dan Kujawski, Engineer, born July 5th, 1970, in Minnesota, domiciled in 2710 Walnut Street, Denver 80210 (Colorado), USA,

here represented by Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given in Minnesota, on August 3, 2010,

7) John N. Guerlain, Businessman, born June 16th, 1950, in New-York, domiciled in 3183 South Gaylord Street, Englewood 80113 (Colorado), USA,

here represented by Maître Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given in Englewood, on August 8, 2010,

8) Steve Fulton, Engineer, born November 13th, 1968, in Manchester (United Kingdom), domiciled in 16, Caversham Drive, Mornington 3931, Australia,

here represented by Maître Anne Lambé, aforementioned, by virtue of a proxy given on August 10, 2010.

The said proxies, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered Office

Art. 1. There is hereby established among the current owners of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies (as amended) as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to hold, directly or indirectly, acquire, buy, sell or dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies or legal entities, and to administrate, develop and manage such holding of participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other way, as well as transfer by sale, exchange, or otherwise, any stock, shares, bonds, debentures, any certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may also acquire, hold, invest in, develop, dispose of, manage, license or sub-license any intellectual property rights of any nature as well as set up, manage, develop and dispose of a portfolio consisting of such rights.

The Company may further perform any commercial, financial, technical or other operations and transactions of any nature, including with respect to real estate, which are, directly or indirectly, connected with its purposes or which it deems to be useful to the accomplishment or the development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "GEOFIREWALL PARTICIPATIONS S. à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company’s share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. Transfers of shares shall be governed (i) by the provisions of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended) as well as (ii) by the following provisions:

In the event a shareholder intends to sell all or part of his shares to a third party, he shall notify all the other shareholders of his intention to do so. The notice shall include the number of shares proposed to be sold (the “Shares”), the price for the sale -which shall be in cash- together with an irrevocable offer by a third party, and such offer by said third party shall also include all of the aforementioned elements as well as a statement that the offer is irrevocable for a period of at least 90 days after the date of the notification to the other shareholders. The offer shall in addition include a bank guarantee for the price.

Within a period of 30 days following the notice, each shareholder shall have the right to acquire the Shares at the price set forth in the notice (the “shareholder offer”).

In order to be valid, any such shareholder offer needs to be made for all of the Shares. In the event more than one shareholder makes a shareholder offer, the Shares shall be sold to each of them in proportion to their existing shareholding.

In the event no shareholder has made a shareholder offer:

(i) the Company shall notify all shareholders that none of the shareholders has made an offer, and such notification shall be made promptly after the expiry of the 30 days-period referred to in paragraph 3, but in any event it shall be made no later than 5 days after the expiry of such period, and

(ii) the shareholder, who intends to sell the Shares, shall be authorized to sell the Shares to the third party at the proposed price, provided the third party, prior to the acquisition of the Shares, has acquired for the same proportionate price all other shares that are proposed to be sold by other shareholders; to that effect, each shareholder, other than the one that holds the Shares, shall be entitled to offer all or part of his shares to be acquired, pursuant to the terms of this paragraph, during a thirty day period following the date of the notice by the Company to the shareholders provided under (i).

The acquisitions of the other shares referred to under (ii) shall take place and be completed within 30 days of the offer made by each shareholder. To the extent the third party does not acquire, within such period, the other shares proposed to be sold pursuant to the terms of paragraph (ii), the shareholder who intends to sell the Shares shall not be entitled nor authorized to sell those.

In the event, a shareholder holding more than 50% of the Shares (the “majority shareholder”) intends to sell shares representing more than 50% of the share capital to a third party, the other shareholders shall agree, if requested to do so by the majority shareholder, to sell their shares, in the proportion requested, to such third party, provided such third party offers to acquire them for the same proportionate price than the price that is being offered to the majority shareholder.

The Company, or any of its managers, shall be authorized to register all transfers of shares in the company’s share registry and to proceed to any publications and filings in relation thereto.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside all meetings of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means in expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the Sole Shareholder - Collective Decisions of the Shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

E. Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended).

Subscription and Payment

1) Peter van Dongen, aforementioned, subscribes five (5) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

2) Michelle Saxer, aforementioned, subscribes five (5) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

3) John Dee, aforementioned, subscribes sixty-six (66) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

4) Roxanne Esquibel, aforementioned, subscribes four (4) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

5) Jason Tuzinkewich, aforementioned, subscribes four (4) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

6) Dan Kujawski, aforementioned, subscribes four (4) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

7) John N. Guerlain, aforementioned, subscribes eight (8) shares having a par value of one hundred twenty-five euro (EUR 125).

8) Steve Fulton, aforementioned, subscribes four (4) shares having a par value of hundred and twenty-five euro (EUR 125).

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12.500) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional Provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

103623

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-1469 Luxembourg-City, 67, rue Ermesinde.
2. The shareholders resolve to elect the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:
 - 1) John Dee, aforementioned,
 - 2) Peter van Dongen, aforementioned,
 - 3) Michelle Saxer, aforementioned,
 - 4) Géraldine Schmit, Employee, born November 12th, 1969, in Messancy, professionally domiciled in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,
 - 5) Alan Dundon, Employee, born April 18th, 1966 in Cliath/Dublin, professionally domiciled in L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

And, this text having been read out and interpretation thereof having been given to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder has signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- 1) Peter van Dongen, Ingénieur, né le 8 février 1955 à Dongen, domicilié à Nieuwstadspad 5, 8081 AC Elburg, Netherlands,
ici représenté par Me Anne Lambé, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juillet 2010;
- 2) Michelle Saxer, Health Therapist, née le 9 avril 1968 à Whittier, Californie, (USA), domiciliée à 1716 S Ogden Street, Denver 80210, USA,
ici représentée par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juillet 2010;
- 3) John Dee, Ingénieur, né le 8 mars 1949 à Melbourne (Australia), domicilié à 62 Wilson Street, Cheltenham 3192, Australia,
ici représenté par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 juillet 2010;
- 4) Roxanne Esquibel, Graphic Designer, née le 20 janvier 1956 à Denver, Colorado, domiciliée à 1379 South. Clarkson Street, Denver 80210 (Colorado), USA,
ici représentée par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Denver, en date du 8 août 2010;
- 5) Jason Tuzinkewich, Officer in Engineering, né le 11 septembre 1975 in Green Bay, Wisconsin, domicilié à 799 Dahlia Street, Denver 80220 (Colorado), USA,
ici représenté par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Denver, en date du 1^{er} août 2010;
- 6) Dan Kujawski, Ingénieur, né le 5 juillet 1970 à Minnesota, domicilié à 2710 Walnut Street, Denver 80210 (Colorado), USA,
ici représenté par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Minnesota, en date du 3 août 2010;
- 7) John N. Guerlain, homme d'affaires, né le 16 juin 1950 à New-York, domicilié à 3183 South Gaylord Street, Englewood 80113 (Colorado), USA,
ici représenté par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Englewood, en date du 8 août 2010;

8) Steve Fulton, Ingénieur, né le 13 novembre 1968 à Manchester (United Kingdom), domicilié à 16, Caversham Drive, Mornington 3931, Australia,

ici représenté par Me Anne Lambé, susmentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 août 2010.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet de détenir, directement ou indirectement, d'acquérir, d'acheter, de vendre ou de céder des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ou entités juridiques luxembourgeoises ou étrangères, et d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière de même qu'elle peut transférer par voie de vente, échange, ou autrement, tous titres, actions, obligations négociables ou non, certificats de dépôt et autres instruments de dette et, plus généralement, toutes valeurs mobilières et tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelconque.

La Société peut également acquérir, détenir, investir dans, développer, céder, gérer, accorder des licences ou sous-licences sur, tous droits de propriété intellectuelle de toute nature de même qu'elle peut créer, gérer, développer et céder un portefeuille composé de tels droits.

La Société peut encore effectuer toutes opérations commerciales, financières, techniques ou autres opérations et transactions généralement quelconques, en ce y compris dans le domaine de l'immobilier, lesquelles sont, directement ou indirectement liées à son objet ou que la Société estime utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "GEOFIREWALL PARTICIPATIONS S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital Social - Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social peut, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire sont offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les transferts de parts sociales sont régis par (i) les dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) ainsi que (ii) par les dispositions suivantes:

Au cas où un associé entend vendre tout ou partie de ses parts sociales à un tiers, il doit notifier son intention de ce faire à tous les autres associés. La notification doit contenir le nombre de parts sociales proposés à la vente (les "Parts"), le prix de vente -qui doit être en espèces- ensemble avec une offre irrévocable émanant d'un tiers, cette offre par ledit tiers devant également inclure tous les éléments mentionnés ci-avant de même qu'une déclaration que l'offre est irrévocable pour une période d'au moins 90 jours après la date de la notification aux autres associés. L'offre doit en plus contenir une garantie bancaire portant sur le prix.

Endéans une période de 30 jours qui suit la notification, chaque associé a le droit d'acquérir les Parts au prix indiqué dans la notification ("offre d'associé").

Pour être valable, chaque offre d'associé doit être faite pour l'intégralité des Parts. Au cas où plus d'un associé fait une offre d'associé, les Parts sont vendues à chacun d'eux en proportion de leur participation existante.

Au cas où aucun associé n'a fait une offre d'associé:

(i) la Société doit aviser tous les associés qu'aucun des associés n'a fait une offre, et cet avis doit être donné rapidement après l'expiration de la période de 30 jours prévue au paragraphe 3, mais en tout cas au plus tard 5 jours après l'expiration de cette période, et

(ii) l'associé, qui a l'intention de vendre les Parts, est autorisé de les vendre au tiers intéressé au prix proposé, à condition que le tiers ait, préalablement à l'acquisition des Parts, acquis, pour, proportionnellement le même prix, toutes les autres parts sociales qui sont proposées à la vente par d'autres associés; à cet effet, chaque associé, autre que celui qui détient les Parts, est en droit d'offrir tout ou partie de ses parts sociales à l'acquisition, conformément aux termes du présent paragraphe, pendant une période de trente jours suivant la date de la notification par la Société aux associés dont question sous (i).

Les acquisitions des autres parts sociales dont question sous (ii) doivent avoir lieu et être réalisées endéans les 30 jours de l'offre faite par chaque associé. Si le tiers n'acquiert pas, endéans la période en question, les autres parts sociales proposées à la vente conformément aux termes du paragraphe (ii), l'associé qui a l'intention de vendre les Parts n'est ni en droit ni autorisé de vendre celles-ci.

Au cas où, un associé, détenant plus que 50% des parts sociales ("l'associé majoritaire") entend vendre des parts représentant plus que 50% du capital social à un tiers, les autres associés, doivent, à la demande de l'associé majoritaire, consentir à vendre leurs parts sociales, dans la proportion demandée, à ce tiers, à condition que ce tiers offre de les acquérir, proportionnellement, au même prix que le prix qui aura été offert à l'associé majoritaire.

La Société, respectivement chacun de ses gérants, sont autorisés d'enregistrer tous les transferts de parts dans le registre des parts sociales de la Société et de procéder à toutes publications et tous dépôts y relatifs.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance peuvent désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance est donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance sont signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'Associé Unique - Décisions Collectives des Associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

E. Année Sociale - Bilan - Répartition des Bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 (telle que modifiée).

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

- 1) Peter van Dongen, susmentionné, souscrit cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 2) Michelle Saxer, susmentionnée, souscrit cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 3) John Dee, susmentionné, souscrit soixante-six (66) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 4) Roxanne Esquibel, susmentionnée, souscrit quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 5) Jason Tuzinkewich, susmentionné, souscrit quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 6) Dan Kujawski, susmentionné, souscrit quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 7) John N. Guerlain, susmentionné, souscrit huit (8) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.
- 8) Steve Fulton, susmentionné, souscrit quatre (4) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) au titre du capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au L-1469 Luxembourg-Ville, 67, rue Ermesinde.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - 1) John Dee, susmentionné,
 - 2) Peter van Dongen, susmentionné,
 - 3) Michelle Saxer, susmentionnée,
 - 4) Géraldine Schmit, employée, née le 12 novembre 1969 à Messancy, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff,
 - 5) Alan Dundon, employé, né le 18 avril 1966 à Cliath/Dublin, demeurant professionnellement à L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. LAMBÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37123. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117858/445.

(100134524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Global Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 39, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 56.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} September 2010.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2010117860/10.

(100134517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.085.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 23 août 2010

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 23 août 2010 que:

- Monsieur Christophe BLONDEAU et Monsieur Romain THILLENS administrateurs de la Société, ont démissionné avec effet au 23 août 2010;

- Monsieur François BROUXEL, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, et Monsieur Shaohui ZHANG, né le 1^{er} octobre 1971 à Guangdong

(Chine), demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, ont été nommés administrateurs de la Société avec effet au 23 août 2010, pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013;

- La société H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.51238, commissaire aux comptes de la Société, à démissionné avec effet au 23 août 2010;

- La société Revilux S.A., ayant son siège social au 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.25549, a été nommée commissaire aux comptes de la Société avec effet au 23 août 2010, pour une période prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Shaohui Zhang.

Référence de publication: 2010118556/25.

(100135110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2010.

Hitchard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.836.

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 juillet 2010, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

La forme juridique de O'Mahony Holding SPRLU, associé de la société, est SPRL. Par conséquent, sa dénomination exacte est O'Mahony Holding SPRL et non O'Mahony Holding SPRLU.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010117863/13.

(100134559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

H.C. Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 155.202.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Christian CADE, administrateur de sociétés, demeurant à L-2515 Luxembourg, 6, avenue Joseph Sax, né Rabat (Maroc), le 16 octobre 1946.

2) Monsieur Pierre HENZIEN, employé privé, demeurant à F-57155 Marly, 38, Hameaux de la Grange, né à Longeville les Metz, le 8 octobre 1961.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle n'agisse que comme déléguée ou intermédiaire.

D'une façon générale, la société pourra, dans les limites ci-dessus spécifiées, effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou commerciales liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser le-dit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de "H.C. Consultants S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Souscription et Libération

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

- 1) Monsieur Christian CADE, prénommé: CINQUANTE parts sociales 50
 2) Monsieur Pierre HENZIEN, prénommé: CINQUANTE parts sociales 50

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.200,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christian CADE, prénommé.
- Monsieur Pierre HENZIEN, prénommé

Ils pourront engager la Société en toutes circonstances par leur signature individuelle.

2) Un gérant pourra nommer des agents, directeurs et fondés de pouvoir et déterminera leurs pouvoirs.

3) Le siège social de la société est fixé à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. CADE, P. HENZIEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2010. Relation: LAC/2010/37118. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Référence de publication: 2010117861/111.

(100134525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2010.

Rives de l'Alzette 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 155.224.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le neuf août.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

La société anonyme "SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE S.A.", en abrégé "CEPAL", R.C.S. Luxembourg numéro B 13.879, avec siège social à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare,

ici représentée par Monsieur Marco GAASCH, agriculteur, demeurant à L-9678 Nothum, 33, Duerfstrooss,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'ensemble du conseil d'administration de ladite société, en date du 21 juin 2010.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par son porteur et le notaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de Rives de l'Alzette 1 S.à.r.l.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mersch.

Il pourra à tout moment être transféré dans un autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé ou des associés.

Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, et en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, le siège pourra être transféré provisoirement dans un autre pays, mais il sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société pouvant l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 3. La société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par l'associée unique.

La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la loi et/ou les statuts.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mil dix.

Art. 13. A la fin de chaque exercice, un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert éventuellement l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT EUROS (1.100.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1) Il désigne comme gérant unique de la société Monsieur Claude PUNDEL, diplômé en gestion d'entreprise, demeurant à L-5482 Womeldange, 16, rue de Dreibern, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature en toutes circonstances;

2) Il déclare que l'adresse de la société est fixée à L-7535 Mersch, 44, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pundel - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 13 août 2010. Relation: MER/2010/1507. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 août 2010.

U. THOLL.

Référence de publication: 2010120248/104.

(100135269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.

Vittoria Timber, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.748.

Société anonyme holding constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 213 du 1^{er} juin 1994. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 9 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 557 du 10 octobre 1997. Le capital social a été converti en euros dans le cadre des dispositions de la loi du 10 décembre 1998, suivant assemblée générale du 20 décembre 2001, extrait publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 797 du 25 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 SEP. 2010.

VITTORIA TIMBER

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2010120273/19.

(100135433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2010.